

Vérification de l'évaluation des immobilisations

Décembre 2000

***Direction de la vérification et
de l'évaluation***

Étapes d'approbation du rapport

Étape de planification terminée	septembre 2000
Collecte de données terminée	novembre 2000
Rapport terminé	décembre 2000
Approbation du Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE)	27 septembre 2001

Acronymes utilisés dans le rapport

CIP	Construction in Progress
EC	Environment Canada
FA	Fixed Assets
FIS	Financial Information Strategy
HQ	Headquarters
MSC	Meteorological Service of Canada
NWRC	National Wildlife Research Center
OAG	Office of the Auditor General of Canada
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
TB	Treasury Board of Canada
TBAS	Treasury Board Accounting Standard
TC	Transport Canada
SID	Systems and Informatics Directorate
SIS	Stores Information System

Remerciements

Yolande Andrews, de la Direction de la vérification et de l'évaluation, remercie les personnes qui ont participé à la vérification :

- Le chef du groupe de travail sur les immobilisations, le chef du sous-groupe sur les biens immobiliers, le chef du sous-groupe sur le matériel et le chef du sous-groupe sur les immobilisations incorporelles pour leur apport et leurs commentaires précieux au cours de la vérification.
- Les membres du bureau de la SIF pour leurs conseils, leurs orientations et la documentation qu'ils ont mise à notre disposition sur la mise en œuvre de la stratégie d'information financière au Ministère.
- Les gestionnaires régionaux des immobilisations et les employés de Finances et Administration, engagés dans le processus des immobilisations, qui nous ont fait profiter de leur expérience et offert les connaissances, les observations et la documentation nécessaires à la vérification.

Table des matières

SOMMAIRE ET RECOMMANDATIONS	V
INTRODUCTION	1
OBJECTIFS ET RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION	2
CONCLUSION	7
RECOMMANDATIONS	8
ANNEXE 1 - RÉPONSES DU QUESTIONNAIRES	9
ANNEXE 2 - MÉTHODE DE VÉRIFICATION ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	13

Sommaire et Recommandations

Vérification de la validité de la méthode d'évaluation

La vérification visait à évaluer la procédure mise en place au sein du ministère pour l'obtention d'un inventaire complet des immobilisations actuelles ainsi que la détermination de leur coût d'origine (y compris celui des améliorations) et de leur durée de vie utile approximative. Cette information est requise en vertu de la stratégie d'information financière (SIF) et la comptabilité d'exercice qui exigent un solde d'ouverture pour les états financiers d'Environnement Canada.

Principales conclusions

La méthode mise en place pour procéder à l'évaluation des immobilisations est considérée valable.

On a produit et diffusé des documents utiles, telle la politique de mars 2000 intitulée *Politique, procédures et lignes directrice d'Environnement Canada relatives aux immobilisations visées par la comptabilité d'exercice*, afin d'aider les employés des services et des régions à capitaliser les immobilisations. Il reste cependant encore à faire, notamment l'élaboration de procédures détaillée pour les immobilisations et les soldes d'ouverture. À la fin d'octobre, ce travail n'avait pas encore commencé. Nous avons constaté que la priorité quant à la politique sur les soldes d'ouverture est passé récemment de moyenne à élevée.

Selon le plan et de rapport d'étape de la SIF envoyés au Secrétariat du Conseil du Trésor, le 15 septembre, la détermination et l'évaluation des immobilisations d'EC sont en cours dans la plupart des régions et devraient être terminées d'ici décembre 2000. Toutefois, ceci n'inclue pas les biens du SMC (qui représentent une part importante des immobilisations du Ministère)¹ puisque la question du groupement n'est pas encore résolue. Des directives et des orientations claires conformes à la politique du CT sont nécessaires de toute urgence pour assurer l'état de préparation d'EC aux soldes d'ouverture de ses immobilisations. Un suivi officiel du projet devient plus crucial, plus nous avançons vers la date d'implantation.

Même si elle ne relève pas de la présente vérification, la question de la capacité des ressources humaines du bureau de la comptabilité est néanmoins liée au succès de la mise en œuvre de la comptabilité d'exercice des immobilisations et à l'exactitude des soldes d'ouverture. Il s'agit d'un domaine où le Ministère est particulièrement vulnérable et qui nécessite un mécanisme officiel permettant de gérer ce risque. La mise en œuvre des politiques et des procédures exige de résoudre le problème causé par le manque de ressources.

La détermination des interdépendances entre les différents produits des plans des groupes de travail a une incidence directe sur le bien fondé de la comptabilité d'exercice. Voilà pourquoi il faut un mécanisme officiel permettant de prendre les mesures nécessaires (procédures, codification, systèmes, rapports). Le moment de la fin des procédures, par

¹ On a pris une décision au sujet du groupement à la réunion de décembre du comité directeur de la SIF, après la présentation des résultats du présent rapport de vérification.

exemple, est important pour l'état de préparation de la formation. S'ajoute à cela la question du travail en cours qu'il faudra résoudre avant de verser l'information regroupée dans le système MERLIN, une question qui influe aussi sur la rationalisation de la codification. Il faut également préciser les besoins de rapport de Statistique Canada, faute de quoi les données ne pourront être versées dans le système.

On peut s'attendre de façon réaliste à ce que les ministères mettent du temps à s'habituer à la comptabilité d'exercice. En attendant, EC fait ce qu'il faut pour s'assurer d'être prêt pour les soldes d'ouverture, le 1^{er} avril 2001. Le directeur des Opérations nationales (et chef du groupe de travail sur les immobilisations) est confiant qu'EC pourra mettre en œuvre la comptabilisation des immobilisations (selon l'approche légère de la SIF) pour le 1^{er} avril 2001. La deuxième phase de la vérification (qui se fera au moyen d'un échantillon représentatif des immobilisations lorsque sera terminée la saisie des données dans le module des immobilisations corporelles) fournira d'avantage d'assurance quant à l'exactitude et l'intégralité des soldes d'ouvertures des immobilisations du 1^{er} avril (requis le 30 juin 2001).

Recommandations

Les recommandations s'adressent au comité directeur de la SIF, responsable de l'avancement de la stratégie.

1. La question du groupement des immobilisations du SMC doit être résolue si l'on veut progresser et être prêt pour les soldes d'ouvertures des immobilisations. Des directives et des orientations claires conformes à la politique du CT sont nécessaires.²
2. Malgré qu'un suivi de la comptabilisation des immobilisations est assuré, il faut renforcer le suivi officiel du projet et résoudre les problèmes au fur et à mesure, surtout à l'approche de la date de mise en œuvre.
3. Le groupe de travail sur les immobilisations doit ajouter dans le "Document d'exemples" des exemples concrets de situations propres à EC, fondés sur les questions et les problèmes qu'ont à résoudre les régions et les services.
4. S'il y a lieu, les problèmes cernés au cours des enquêtes régionales (voir l'annexe) devront faire l'objet d'un suivi du groupe de travail sur les immobilisations.

² On a pris une décision au sujet du groupement à la réunion de décembre du comité directeur de la SIF, après la présentation des résultats du présent rapport de vérification.

Mesures prises par la direction

La Direction générale des finances et de l'administration a examiné, le 2 janvier 2001, l'ébauche du rapport de vérification concernant l'évaluation des immobilisations et est d'accord avec les observations et les recommandations qu'il contient. Depuis la publication du rapport préliminaire, on s'est efforcé de corriger les faiblesses et de gérer les risques cernés. Voici les mesures prises pour donner suite aux recommandations du rapport :

1. On a rédigé et diffusé des documents d'orientation et des procédures à l'intention des communautés fonctionnelles du pays afin de les aider à inventorier et à évaluer les immeubles du SMC. On téléchargera les données du système d'inventaire des stocks du SMC à la fin de mars. L'information servira au solde d'ouverture, le 1^{er} avril, et sera peaufinée entre le 1^{er} avril et le 15 juin 2001.
2. Le suivi du projet est maintenant hebdomadaire. Depuis, le 1^{er} mars 2001, les régions et les services, sauf l'administration centrale du SMC, sont tous soumis à l'échéancier du 1^{er} avril. La région de l'Ontario a indiqué que l'inventaire des emplacements de l'administration centrale du SMC ne se terminera pas avant le 15 juin, afin que puisse être rajusté le solde d'ouverture sans qu'il faille informer les États financiers. Elle fera appel aux ressources de notre bureau de Burlington pour faciliter la vérification continue, spécialement à Downsview. D'autres ressources serviront également aux fins d'enregistrements et de suppression du Merlin, relativement au groupement et à la correction des codes financiers, afin effectuer la majeure partie du travail avant le solde d'ouverture et d'éviter la nécessité de pièces comptables de journal plus tard.
3. On a modifié le document donnant des exemples d'immobilisations afin d'ajouter d'autres exemples d'EC. Les communautés fonctionnelles régionales l'ont examiné et vérifié.
4. Le suivi des questions cernées au moyen du questionnaire de vérification est en cours dans les régions et les services.

VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES IMMOBILISATION DANS LE CADRE DE MISE EN OEUVRE DE LA SIF

Introduction

La capitalisation des immobilisations est l'un des principaux changements qu'introduira la mise en œuvre de la SIF – le passage à une comptabilité d'exercice intégrale – dans la gestion financière du Ministère. Avec son équipement de prévisions météorologiques et ses installations de recherche, Environnement Canada dispose d'immobilisations importantes. Afin de se conformer à la SIF d'ici le 1^{er} 2001, le Ministère déploie des efforts considérables pour être prêt à comptabiliser ses immobilisations.

La Direction de la revue mène actuellement une vérification, en deux volets, afin d'assurer la direction du Ministère qu'on respecte les exigences du Conseil du Trésor quant à l'évaluation des immobilisations et que le Ministère disposera d'une bonne base lorsqu'il comptabilisera ses immobilisations.

Le présent rapport sommaire porte sur la phase I de la vérification.

PHASE I – Vérification de la validité de la méthode d'évaluation

La vérification vise les procédures adoptées par le Ministère pour faire l'inventaire complet de ses immobilisations ainsi que déterminer leur coût d'origine (dont celui des améliorations) et leur durée de vie utile approximative. Elle porte également sur la méthode utilisée pour calculer l'amortissement accumulé.

PHASE II – Vérification de l'intégralité et de l'exactitude du solde d'ouverture

Une fois vérifiée la méthode d'évaluation, la deuxième phase de la vérification consistera à déterminer si les soldes d'ouverture des immobilisations du 1^{er} avril 2001 (requis d'ici le 30 juin 2001) sont exacts et complets.

Cette vérification, à l'aide d'échantillons représentatifs des immobilisations, permettra de vérifier la documentation relative aux immobilisations sélectionnées afin de déterminer si l'amortissement et la durée de vie utile approximative de chacune sont corrects et conformes à la politique comptable du gouvernement. Elle servira aussi à déterminer si la liste actuelle des immobilisations est complète (examen des systèmes de gestion des immobilisations, étude des dépenses en immobilisations des dernières années pour voir si les acquisitions importantes figurent dans la liste et autres mesures).

Échéancier

La phase I de la vérification a eu lieu en septembre et en novembre 2000. L'échéancier de la phase II sera fonction de la saisie des données dans le système.

Objectifs et Résultats de la vérification

OBJECTIF 1 : Révision des politiques, des processus et des procédures

Déterminer si l'examen et la révision des politiques, des processus et des procédures ministérielles suivent les exigences des organismes centraux et du Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés quant à une comptabilité d'exercice intégrale et aux principes comptables généralement reconnus (voir les critères détaillés ci-joints).

Constatations

EC a élaboré une politique (publiée en mars 2000) intitulée *Politique, procédures et lignes directrice d'Environnement Canada relatives aux immobilisations visées par la comptabilité d'exercice*. Le comité directeur de la SIF l'ayant approuvée, on ne peut donc plus parler d'ébauche même s'il s'agit d'un document évolutif qu'il faut mettre à jour selon les nouvelles orientations du SCT. D'autres éléments s'y sont ajoutés sous forme d'annexes, notamment les ébauches du document *Rôles et responsabilités* (25 avril 2000) et du document *Explications et exemples* (janvier 2000). De plus, chaque sous-groupe a donné des orientations supplémentaires, telles les procédures de vérification d'inventaires des immobilisations. Du point de vue comptable, cette politique est complète et répond aux exigences de la norme comptable 3.1 du CT.

Améliorations possibles cernées

- Des procédures détaillées et une méthodologie sont nécessaires pour assurer l'uniformité et l'exactitude de l'enregistrement des soldes d'ouverture (voir, plus bas, l'objectif 2).
- D'autres orientations sont nécessaires. On manque notamment d'information sur le groupement des immobilisations du SMC. Certaines questions à ce sujet ne sont pas encore résolues. (Le SMC a une part importante des immobilisations du Ministère).³
- Des procédures sont également nécessaires pour prévoir de façon rationnelle et systématique la comptabilisation des frais de démantèlement d'immobilisations et de restauration de site lorsque leur probabilité est établie (norme comptable 3.1 du CT). Comme les autres ministères fédéraux, EC attend des directives du CT.
- Il serait utile d'ajouter des exemples concrets de différentes situations possibles dans les documents pertinents et d'indiquer des façons de les résoudre.

³ On a pris une décision au sujet du groupement à la réunion de décembre du comité directeur de la SIF, après la présentation des résultats du présent rapport de vérification.

OBJECTIF 2 : Adoption de lignes directrices et d'une méthodologie pour déterminer et enregistrer les soldes d'ouverture des immobilisations

Vérifier s'il existe des lignes directrices et une méthodologie permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer dans le module des immobilisations les soldes d'ouverture des immobilisations d'EC de façon exacte et uniforme, le 1^{er} avril 2001.

Constatations

Il n'existe pas présentement de document renfermant des lignes directrices. Ce document devrait contenir des procédures détaillées et des précisions comptables quant à la façon dont EC :

- a) déterminera et évaluera correctement les immobilisations qui ne figurent pas dans son système financier (modules des immobilisations corporelles),
- b) vérifiera l'intégralité et l'exactitude de l'inventaire des immobilisations, du Ministère dans le module des immobilisations corporelles,
- c) enregistrera dans le module des immobilisations corporelles les immobilisations identifiées sous a) et procédera, s'il y a lieu, au rajustement des immobilisations enregistrées précédemment,
- d) vérifiera si la documentation nécessaire est disponible pour le suivi de vérification.

Une fois terminés l'inventaire et l'évaluation, ce document servira aussi à décrire les procédures à suivre pour assurer l'exactitude des données saisies.

Ce travail comporte :

- a) l'enregistrement manuel des immobilisations dans le système MERLIN,
- b) l'enregistrement des rajustements de coût, des sorties d'inventaire, des réductions de valeur comptable et des radiations dans le système MERLIN,
- c) la validation de l'exactitude des données saisies,
- d) l'écriture des rajustements manuels pour régler le compte de règlement des immobilisations dans le grand livre général,
- e) le rapprochement des comptes d'immobilisations s'il y a lieu.

Après discussion avec le bureau de la SIF, le but visé est d'ajouter des procédures détaillées supplémentaires et des précisions comptables à la politique d'origine d'EC sur les immobilisations, afin de répondre au besoin d'informations plus précises. Cela assurera l'uniformité et l'intégralité du processus actuel de saisie et d'évaluation des immobilisations.

Le groupe de travail sur les politiques et les procédures planifie l'élaboration d'une politique et de procédures pour les soldes d'ouverture ainsi que de procédures comptables pour les immobilisations. À la fin d'octobre, ce travail n'avait toutefois pas encore commencé. Nous avons constaté que la priorité par rapport à la politique sur les soldes d'ouverture est passé récemment de moyenne à élevée. Ces politiques et procédures, essentielles à la compréhension commune du processus, assureront aussi l'exactitude des soldes d'ouverture.

Pour ce qui est des données versées dans MERLIN, le bureau de la SIF nous a informés que le groupe de travail sur l'état de préparation du système produira un document à ce sujet.

Comme nous l'avons déjà noté, le manque de ressources humaines et la difficulté de recruter du personnel pour le bureau de la comptabilité pose un problème quant au temps de parachèvement des procédures détaillées.

Si l'on doit produire des documents distincts, il faudra veiller à ce qu'ils soient complets et uniformes et à ce que les liens nécessaires soient établis. Il faudra aussi les identifier comme documents pertinents (c.-à-d. faisant partie du dossier des immobilisations) afin d'éviter toute confusion quant au nombre de documents.

En examinant la documentation d'autres ministères, nous avons constaté que Transports Canada avait publié un document intitulé *Soldes d'ouverture des immobilisations - Lignes directrices et méthodologie*. Dans ce document, le Ministère donne de l'information incluant des définitions détaillées des diverses catégories d'immobilisations, la liste des exclusions et des instructions pour la saisie de données ainsi que les numéros et les noms des zones. Toute l'information pertinente se trouve donc dans un seul et même document. Pour EC, ce document pourrait être une bonne source à consulter lors de l'élaboration de ses procédures relatives aux soldes d'ouverture.

OBJECTIF 3 : Diffusion des politiques, des processus et des procédures

Déterminer si les services et les régions sont informés des politiques, des processus, des procédures et des orientations ministérielles.

Constatations

Le projet de politique (évalué sous l'objectif 1), intitulé *Politique, procédures et lignes directrice d'Environnement Canada relatives aux immobilisations visées par la comptabilité d'exercice*, a été communiqué aux régions et aux services et est utile sur le plan comptable.

D'autres documents utiles, tels Immobilisations – Lignes directrices et procédures, Biens immobiliers, Catégories d'immobilisations corporelles, Durée de vie estimative utile et Types d'installations, ont également été distribués.

Des ateliers régionaux ont été offerts à la fois par les services de l'immobilier et par les services du matériel.

Notre enquête dans les régions a révélé un besoin de diffuser les documents finaux au sujet des procédures de fin de session de rapprochement des immobilisations incorporelles (10 000 \$), des rôles et des responsabilités, des documents d'exemples, de la codification, des travaux en cours et du groupement.

OBJECTIF 4 : Contrôle de l'exercice d'évaluation

Déterminer si l'évaluation des immobilisations fait l'objet d'un contrôle adéquat du groupe de travail sur les immobilisations et des sous-groupes sur l'immobilier, sur le matériel et les immobilisations incorporelles, afin d'assurer l'uniformité et la pertinence des résultats.

Constatations – (L'évaluation porte sur les divers niveaux de contrôle instaurés aux fins de la SIF.)

1. Le comité directeur de la SIF se réunit une fois par mois. Il suit l'avancement de la SIF et prend des décisions stratégiques. La représentation de la haute direction est suffisante pour couvrir les principaux aspects de la stratégie et l'ensemble des régions. Les décisions importantes sont notées dans le compte rendu des réunions du comité.
2. L'équipe responsable de la SIF, constituée du DG Finances, de membres du bureau de projet de la SIF, de responsables de l'état de préparation des systèmes, de membres de chacun des groupes de travail et d'un représentant de la Direction générale des systèmes et de l'informatique (DGSI), se réunit deux fois par mois. Il s'agit en fait d'un comité opérationnel chargé de veiller au partage de l'information et à l'avancement des travaux liés aux biens livrables du projet.
3. La DGSI et les Systèmes financiers se rencontrent aussi deux fois par mois pour discuter des questions relatives aux systèmes. L'administration assiste aux réunions. D'autres membres de l'équipe de la SIF sont invités lorsque certaines questions doivent être abordées.
4. Le groupe de travail sur les immobilisations se réunit chaque fois qu'il le faut pour discuter de la mise en œuvre. Suite à la rencontre avec le chef du groupe, des téléconférences ont lieu à intervalle régulier afin de suivre le progrès.
5. Chaque sous-groupe (Immobilier, Matériel et Immobilisations incorporelles) surveille le développement dans sa sphère de compétence. Le sous-groupe sur les immobilisations incorporelles sera démantelé en raison des exigences minimales du CT dans ce domaine.
6. Le rapport-baromètre de la SIF à l'intention du SCT comprend notamment une section sur les immobilisations et leur coût original, une section sur les politiques comptables et une autre sur la formation.

Si le système de gouvernance instauré pour la SIF et les immobilisations est adéquat, on ne semble pas, toutefois, avoir pris de mesures pour les urgences, notamment le problème de la capacité, en temps opportun. Même si ce commentaire ne se rapporte pas spécifiquement au groupe de travail sur les immobilisations, on doit noter les questions pertinentes de la SIF en raison de l'interdépendance des biens livrables des groupes de travail. Ainsi, à la réunion du 24 août, on s'est dit préoccupé des dates prévues dans le plan directeur pour l'élaboration des politiques et des procédures. Étant donné qu'une seule personne s'occupait des politiques et des procédures, on a estimé qu'on risquait de ne pas respecter les échéanciers. Un mois plus tard, le 2 octobre, on a de nouveau signalé ce point à la réunion de l'équipe de base de la SIF et décidé de chercher des candidats de niveau FI-02 pour faciliter l'élaboration des politiques et des procédures. À la fin d'octobre, on n'avait pas

encore trouvé de FI-02 pouvant s'en charger. On a néanmoins embauché un consultant spécialement chargé des procédures de comptabilisation des immobilisations.

La tenue à jour du plan directeur de la SIF, des plans des groupes de travail correspondants et des plans de travail des sous-groupes témoigne aussi du bon suivi du projet. Ni le plan directeur de la SIF ni celui du groupe de travail sur les immobilisations ne rendent compte des changements de certaines activités planifiées. Le plan de travail détaillé du sous-groupe sur le matériel n'a pas non plus été modifié.

On a aussi observé une lacune pour ce qui est des rapports au sein du groupe de travail sur les immobilisations aux réunions de l'équipe de base de la SIF. Lors des deux réunions de septembre (le 7 et le 25), il n'y a pas eu de rapport sur les biens livrables. Malgré l'annonce de son renvoi à la réunion suivante, le 2 octobre, il n'y a pas eu de rapport à cette réunion non plus, ni à celles du 13 et du 31. Le changement des dates de ces réunions en est peut-être responsable.

Enfin, conformément au compte rendu de la réunion du 4 juillet de l'équipe de base de la SIF, il est nécessaire de cerner l'interdépendance des biens livrables dans les plans de travail. On ne l'a pas encore fait, mais l'équipe discute de cette question à ses réunions. Cela améliorerait le contrôle.

OBJECTIF 5 : Résolution des préoccupations et des questions

Déterminer s'il existe un mécanisme permettant de résoudre les questions et les préoccupations relatives à l'évaluation des immobilisations et d'informer les intéressés.

Constatations

L'élaboration et la tenue d'un registre des questions et des décisions a d'abord servi au bureau de la SIF à répondre aux questions liées à la stratégie (dont les immobilisations) et d'informer les intéressés. On a décidé de sa présentation et il a fallu le réviser pour y ajouter le numéro de question et le niveau de priorité et indiquer les personnes consultées. On devait distribuer l'ébauche du document afin d'obtenir des commentaires et des avis. Toutefois, étant donné les ressources nécessaires à la gestion du registre, on a décidé de ne pas procéder à son élaboration et à son administration, mais plutôt de poursuivre la mise en œuvre. Pour le moment, le bureau de la SIF reste au centre du règlement des questions communes. Par ailleurs, le groupe de travail sur les immobilisations se réunit lorsqu'il y a lieu pour discuter des questions de mise en œuvre et chaque sous-groupe (Immobilier, Matériel et Immobilisations incorporelles) donne de l'information supplémentaire selon sa sphère de compétence.

Parmi les questions à résoudre, on pourrait considérer certaines immobilisations comme des immobilisations ou des biens matériels, risquant ainsi de ne pas voir les chevauchements ou les lacunes de même que les améliorations. L'ajout d'exemples dans le document où l'on donne des exemples serait une bonne façon de résoudre les cas donnant lieu à interprétation.

Conclusion

En conclusion, la méthode adoptée pour évaluer les immobilisations est considérée valable.

On a produit et diffusé plusieurs documents utiles, telle la politique de mars 2000 intitulée *Politique, procédures et lignes directrice d'Environnement Canada relatives aux immobilisations visées par la comptabilité d'exercice*, afin d'aider les employés des services et des régions à procéder à la capitalisation des immobilisations. Il reste cependant encore à faire, notamment en ce qui a trait à l'élaboration de procédures détaillées pour les immobilisations et les soldes d'ouverture. À la fin d'octobre, ce travail n'avait pas encore commencé. Nous avons constaté que la priorité concernant la politique sur les soldes d'ouverture est passé récemment de moyenne à élevée. La mise en œuvre des politiques et des procédures exigera de résoudre le problème causé par le manque de ressources au bureau de la comptabilité. Il s'agit d'un domaine où nous sommes particulièrement vulnérables et l'on doit donc adopter des solutions pour gérer ce risque.

De plus, il reste des questions à résoudre, dont le traitement des coûts de restauration de site lorsque des directives du Conseil du Trésor sont nécessaires.

Selon le plan et le rapport d'étape de la SIF envoyés au Secrétariat du Conseil du Trésor le 15 septembre, la détermination et l'évaluation des immobilisations d'EC sont en cours dans la plupart des régions et devraient être terminées d'ici décembre 2000. Par contre, la question du groupement n'étant pas encore résolue, les immobilisations ne comprennent pas les biens du SMC (qui représentent une part importante des immobilisations du Ministère)⁴. Des directives et des orientations claires et conformes à la politique du CT sont nécessaires de toute urgence pour assurer l'état de préparation d'EC aux soldes d'ouverture de ses immobilisations. Un suivi officiel du projet devient plus crucial à mesure que nous approchons de la date de mise en œuvre, ainsi que de la détermination de l'interdépendance des biens livrables dans les plans des groupes de travail.

On peut s'attendre de façon réaliste à ce que les ministères mettent du temps à s'habituer à la comptabilité d'exercice. En attendant, EC fait ce qu'il faut pour s'assurer d'être prêt pour les soldes d'ouverture, le 1^{er} avril 2001. Lorsqu'il y aura possibilité d'interprétation, il faudra bien étudier les hypothèses servant de base de calcul et faire preuve d'uniformité.

⁴ On a pris une décision au sujet du groupement à la réunion de décembre du comité directeur de la SIF, après la présentation des résultats du présent rapport de vérification.

Recommandations

Les recommandations s'adressent au comité directeur de la SIF, responsable de l'avancement de la stratégie.

1. La question du groupement des immobilisations du SMC doit être résolue si l'on veut progresser et être prêt pour les soldes d'ouvertures des immobilisations. Des directives et des orientations claires conformes à la politique du CT sont nécessaires.⁵
2. Malgré le suivi de la comptabilisation des immobilisations, il faut améliorer le suivi officiel du projet et résoudre les problèmes à mesure où ils se présentent, surtout à l'approche de la date de mise en œuvre.
3. Le groupe de travail sur les immobilisations doit ajouter dans le "Document des exemples" des exemples concrets de situations propres à EC, fondés sur les questions et les problèmes qu'ont à résoudre les régions et les services.
4. S'il y a lieu, les problèmes cernés au cours des enquêtes régionales (voir l'annexe) devront faire l'objet d'un suivi du groupe de travail sur les immobilisations.

⁵ Voir la note 4.

Annexe 1 - Réponses du questionnaires

Réponses du questionnaire

À la question « La région prévoit-elle avoir de la difficulté à respecter les exigences de la norme comptable du Conseil du Trésor sur les immobilisations (TBAS 3.1) d'ici le 1^{er} 2001 pour l'enregistrement des soldes d'ouverture ? », deux régions ont répondu oui. Elles s'inquiètent que certaines vérifications ne soient pas effectuées à temps et que cela complique, dans certains cas, le suivi des coûts nécessaires pour rendre opérationnelle une immobilisation.

Politiques et procédures

Aux questions « EC a-t-il des politiques et des procédures écrites de capitalisations des immobilisations, dont la région a été informée ? » et « EC a-t-il des politiques et des procédures écrites de capitalisation des immobilisations donnant des orientations claires et suffisantes sur la façon de procéder ? », quatre régions ont exprimé les préoccupations suivantes.

Sur le plan comptable, il existe une politique et des orientations, mais des procédures détaillées et une méthodologie sont nécessaires.

Des documents finaux sont nécessaires au sujet des procédures de fin de session de rapprochement des immobilisations corporelles (10 K), des rôles et des responsabilités, du document où l'on donne des exemples, de la codification et du groupement.

On manque d'information sur le groupement des immobilisations du SMC et les immobilisations incorporelles.

Immobilier - L'information sur l'immobilier, à ce jour, est bonne mais il y a encore des questions à résoudre.

On manque de précisions quant aux catégories d'immobilisations ou les articles d'exécution afin de verser les immobilisations dans le système Merlin. La méthode de gestion d'enregistrement des articles regroupés, dans le Merlin, est incomplète.

Systèmes

Le module des immobilisations corporelles est en cours d'adaptation. Jusqu'à maintenant, il n'a servi qu'aux fins d'inventaire. Une fois modifié, il comprendra les biens immobiliers et comportera une fonction financière (amortissement). Les zones ont été déterminées et la saisie de données a débuté pour ce qui est du matériel, mais on n'a pas encore vérifié la fonction d'amortissement.

Il y a une base de données immobilières et son interaction avec le module des immobilisations devrait être possible.

La question des travaux en cours reste à résoudre. Le système peut-il comporter une fonction pour le travail en cours ? Le SMC est surtout préoccupé par la question du travail en cours relativement aux immobilisations groupées. EC examine la question et elle sera résolue en utilisant une fonction du système ou un code de projet pour le travail en cours. Il semble qu'on optera pour un code.

À la question « Le module des immobilisations répond-il aux besoins de la région ? », les réponses suivantes ont été données.

- Il n'a pas la souplesse nécessaire pour attribuer les responsabilités de garde.
- Sa capacité présente de rapport est insuffisante.
- Des modifications du module des immobilisations corporelles du MERLIN sont encore nécessaires aux fins de la SIF : groupement, catégorie Dépenses et inventaires sous le type de destination enregistré, offre de mécanismes de rapport et de recherche, capacité de code à barres, travail en cours.
- Le module est utile pour l'enregistrement des immobilisations. La fonction d'ajout en bloc fonctionne très bien. On manque d'information pour commenter sur sa capacité à amortir les immobilisations.
- Complexe et laborieuse, la détection des erreurs de saisie de données est difficile. Le système utilisé pour saisir les immobilisations d'une valeur de 1 000 à 9 999 \$ demande trop de travail. Les immobilisations achetées avec Mastercard posent un problème de suivi.
- Les rapports sont médiocres. Les ajouts en bloc constituent un outil puissant mais posent des problèmes. Les articles d'exécution doivent être épurés. Les clients doivent être conscients de l'importance des codes financiers.
- Les clients sont préoccupés par les modifications de la structure de codification et s'inquiètent de la mise à jour des codes financiers si l'on modifie la codification.
- Il n'y a pas de rapport sur la nature des ajouts en bloc.

Détermination et évaluation des immobilisations actuelles

L'inventaire n'est pas à jour. Bon nombre d'immobilisations seront radiées. De plus, les nouvelles immobilisations de plus de 10 K n'ont peut-être pas été enregistrées. L'inventaire est en cours, après quoi suivra l'évaluation.

À la question « Y a-t-il des problèmes de contrôle administratif entre la région et une autre entité ou un organisme central ? », les régions ont répondu que l'AC met la dernière main à la question de la propriété des immobilisations du SMC et au groupement des immobilisations.

Matériel du SMC financé ou acheté à Downsview.

Les clients sont préoccupés par les immobilisations dont nous et des tiers (tel les gouvernements provinciaux) partageons les coûts et par la façon de les comptabiliser dans les livres.

La question « La région a-t-elle procédé à des comptes physiques ? » a permis de constater qu'il semble y avoir un problème dans le cas des immobilisations du SMC (de la région de l'Ontario), dont les comptes physiques ont porté sur seulement 10 p. 100 des immobilisations.

La question « Si les enregistrements régionaux comprennent le coût original, ce dernier comprend-il tous les coûts nécessaires pour rendre opérationnelle une immobilisation ? » a révélé des incertitudes. Certains fichiers sont mieux tenus que d'autres. Toutefois, l'information relative à la mise en service d'un actif n'est pas toujours à jour. Le problème semble se poser pour les immobilisations aux coûts d'installation élevés, tel le matériel de surveillance météorologique du SMC. Les gestionnaires devront déterminer si ces coûts doivent être compris dans la valeur de l'actif.

Améliorations et comptabilisation des améliorations par rapport aux réparations et à l'entretien

Selon une région, les enregistrements immobiliers ne comprennent pas les coûts d'amélioration, tandis qu'une autre estime que cette information n'est pas toujours communiquée aux employés de l'Immobilier. Les orientations reçues sont bonnes, mais on n'a pas encore les détails comptables. Il s'agit d'une question subjective. Aucun type particulier d'actif n'a été déterminé pour l'enregistrement des améliorations.

Contrat de location-acquisition – (Volet « améliorations » du contrat de la Biosphère, le super-ordinateur et, après le 1^{er} avril 2001, le CNRF)
On n'en connaît pas encore la valeur approximative.

Immobilisations incorporelles

Selon les directives récentes du Conseil du Trésor (émises le 25 octobre 2000), les seules immobilisations incorporelles à capitaliser pour 2001-2002 sont les améliorations locatives. Les coûts de location antérieurs au 1^{er} avril 2001 ne seront pas capitalisés. Ce type de dépense n'a donc pas d'incidence sur les soldes d'ouverture des immobilisations.

Immobilier

D'après la discussion avec le chef du sous-groupe sur l'immobilier, lorsqu'on ne peut déterminer le coût original d'un bien immobilier, EC utilise le calculateur de la valeur comptable pour établir le coût original présumé. TPSGC certifie ensuite le coût original réputé qui a été calculé. Le BVG se propose d'utiliser le travail du vérificateur en chef comme source indépendante de preuve de vérification pour appuyer les évaluations ministérielles et les états financiers du gouvernement. (Par conséquent, si les ministères recourent au BVG et aux services du vérificateur en chef pour déterminer les coûts originaux réputés aux fins des soldes d'ouverture, le BVG vérifiera les fichiers du vérificateur en chef et ne devrait pas avoir besoin de vérifier les dossiers ministériels.

Autres questions non résolues

Immobilisations

- 1) La Région de l'Ontario est beaucoup touchée par les initiatives du Ministère et du SMC en matière de groupement. Bon nombre d'articles devront être retirés du module des immobilisations après la saisie des groupes, afin d'éviter le dédoublement des soldes d'ouverture. Une bonne part du travail nécessaire pour déterminer les articles à retirer du module doit attendre les progrès réalisés par les initiatives de groupement.

2) La méthode de comptabilisation des stocks du SMC n'est pas encore déterminée._

Biens immobiliers

On se préoccupe quant à la possibilité de réunir les coûts de planification et de démarrage de projet sous le coût total afin de rendre opérationnelle une immobilisation.

Groupement

Travail en cours, codes à barres, disponibilité des rapports, codification, document d'exemples.

Différence entre biens immobiliers et biens matériels.

Pour ce qui est du regroupement du matériel, la question des immobilisations du SMC n'a pas été résolue. Le SMC possède une part importante des immobilisations du Ministère.

Pour ce qui est des éléments des groupes de la base de données sur les immobilisations: on ne peut rien faire tant qu'il n'y a pas de politiques et de procédures.

Pour ce qui est du matériel du SMC acheté en gros, à Downsview: la politique sur les immobilisations est prête mais il faut mettre à jour les politiques de gestion du matériel afin d'assurer l'uniformité.

Les agents d'inventaire n'ont pas obtenu de formation sur les procédures à suivre quant à la politique sur les immobilisations ni d'explication sur le fonctionnement du système de comptabilité d'exercice du module des immobilisations corporelles. Une formation plus poussée pour ce module serait bénéfique. Il n'y a pas de formalités administratives pour les agents d'inventaire.

Annexe 2 - Méthode de vérification et objectifs de l'évaluation

MÉTHODE DE VÉRIFICATION (Phase I)

1. Examen des procédures adoptées par le Ministère :
 - Politique, procédures et lignes directrice d'Environnement Canada relatives aux immobilisations visées par la comptabilité d'exercice d'EC (La vérification déterminera si les procédures d'évaluation sont conformes à la norme comptable 3.1 du Conseil du Trésor sur les immobilisations, révisée le 21 septembre 1999).
 - Plans du groupe et des sous-groupes de travail sur les immobilisations
 - Rapport mensuel de la SIF au SCT : élément d'immobilisation
 - Tout examen du processus servant à déterminer les soldes d'ouverture des immobilisations

2. Entrevue avec :
 - Karen Anderson, chef du groupe de travail sur les immobilisations
 - Linda Griffin, chef du sous-groupe sur l'immobilier
 - Michele Cardin, chef du sous-groupe sur le matériel
 - Donnie Chisholm, chef du groupe sous-groupe sur les immobilisations incorporelles
 - Louise Schwartz, du bureau de la SIF
 - Benoit Ho, du bureau de la SIF

3. Étude sur l'état de la mise en œuvre dans les régions : envoyée à tous les directeurs régionaux de Finances et Administration.

4. Utilisation du questionnaire du BVG quant à l'état de préparation d'EC en vue de la comptabilisation des immobilisations.

To determine if appropriate guidelines and methodology have been developed to ensure that EC's opening balances for capital assets are identified, valued and recorded in the capital assets module accurately and consistently as at April 1, 2001.

Déterminer si l'on a adopté des lignes directrices et une méthodologie afin d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer exactement et uniformément les soldes d'ouverture des immobilisations dans le module des immobilisations, le 1^{er} avril 2001.

OBJECTIFS DE LA VÉRIFICATION

OBJECTIF 1 : Révision des politiques, des processus et des procédures

Déterminer si l'examen et la révision des politiques, des processus et des procédures ministérielles suivent les exigences des organismes centraux et du Comité sur la comptabilité et la vérification des organismes du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés quant à une comptabilité d'exercice intégrale et aux principes comptables généralement reconnus (voir les critères détaillés ci-joints).

OBJECTIF 2 : Adoption de lignes directrices et d'une méthodologie pour déterminer et enregistrer les soldes d'ouverture des immobilisations.

Vérifier s'il existe des lignes directrices et une méthodologie permettant de déterminer, d'évaluer et d'enregistrer les soldes d'ouverture des immobilisations d'EC de façon exacte et uniforme, le 1^{er} avril 2001.

OBJECTIF 3 : Diffusion des politiques, des processus et des procédures

Déterminer si les services et les régions sont informés des politiques, des processus, des procédures et des orientations ministérielles.

OBJECTIF 4 : Contrôle de l'évaluation

Déterminer si l'évaluation des immobilisations fait l'objet d'un contrôle adéquat du groupe de travail sur les immobilisations et des sous-groupes sur l'immobilier, sur le matériel et les immobilisations incorporelles, afin d'assurer l'uniformité et la pertinence des résultats.

OBJECTIF 5 : Résolution des préoccupations et des questions

Déterminer s'il existe un mécanisme permettant de résoudre les questions et les préoccupations relatives à l'évaluation des immobilisations et d'informer les intéressés.